



SAGE CLAIN
Commission "Gestion quantitative de la ressource en eau »

Compte-rendu de la réunion du 31 mai 2012 - Vivonne

Présents

ARNOUX Guy	Fédération de pêche des Deux-Sèvres	Représentant
BAUDELLOT Claire	GEO-HYD	
BERLAND Jean-Michel	Chambre d'agriculture de la Vienne	Représentant
COLMAR Anne	GEO-HYD	
DALLET Claude	Agence de l'Eau Loire Bretagne	
GROLLIER Louis-Marie	ADIV	Représentant
ETIENNE Hélène	Conseil Général de la Vienne	DEA – Chargée de mission SAGE
EHRET Xavier	Observatoire Régional de l'Environnement	Chargé de mission
FRAYSSE Christiane	SMAC	Représentante
JACQUET Arnaud	GEO-HYD	
LORIOT Stéphane	EPTB Vienne	Directeur
MICAULT Françoise	SIVEER	Vice-Présidente de la CLE
MONTIGNY Frédéric	Observatoire Régional de l'Environnement	Chargé de mission
NADAL Frédéric	DDT 79	
N'DIAYE Moustapha	DDT86 – Servie hydrométrie Prévission des crues	
PELLERIN François-Marie	Deux-Sèvres Nature Environnement	Représentant
PERTHUIS Didier	Conseil Général de la Vienne	DEA – Ingénieur Eau
PUAUD Emmanuel	Commune de Couhé	Représentant
RAMBLIERE Maurice	Conseil Général de la Vienne	Président de la CLE
RIBARDIERE Joseph	Association les Sources du Bé	Président
RIVET Serge	UFC Que Choisir	Représentant
SABLE Michel	DDT 86	

Excusés

ONEMA	
COOP de France	
ALBERT Philippe	Président du Syndicat des eaux de Gâtine
BAILLY Francis	Président de la fédération de pêche de la Vienne
MIRLIAZ Manuel	Syndicat du Clain Sud

Ordre du jour

1. Présentation des premiers éléments de diagnostic sur le thème « quantité des eaux »
2. Première identification par les membres de la Commission des principaux enjeux et objectifs du SAGE Clain

1. Premiers éléments de diagnostic « quantité des eaux »

Cf. diaporama

⇒ Diapositive n°9 : Prélèvements pour l'alimentation en eau potable

L'augmentation de 62 % des prélèvements dédiés à l'eau potable dans le Clain suscite des questions. Il s'agit de l'augmentation des volumes prélevés à partir de la prise d'eau de la Varenne en substitution de captages abandonnés. Les volumes auxquels correspondent ces 62% seront précisés dans le diagnostic.

Les prélèvements bruts ne correspondent pas aux consommations nettes. Ces dernières seront précisées dans le diagnostic du SAGE (rendement des réseaux, indices de perte).

- M. RIBARDIERE souhaite savoir si l'impact des prélèvements sur la nappe AEP a été évalué.

Il est précisé que les nappes d'eau souterraine sont aussi bien utilisées par l'industrie, l'agriculture ou l'alimentation en eau potable sur le bassin. La nappe de l'Infratoarcien est identifiée dans le SDAGE Loire Bretagne comme nappe à réserver en priorité à l'AEP.

⇒ Diapositive n°11 : Prélèvements pour l'irrigation

- M. PELLERIN souhaite que les données présentées soient complétées par la répartition printemps/été des prélèvements et par les années antérieures à 2003. 2003 est un pic de consommation exceptionnel sur la période 2000/2010, pic qui n'apparaît pas si les données ne sont présentées qu'à partir de cette année 2003. Ainsi la forte diminution des prélèvements observée depuis 2003 ne reflète pas la réalité.

Les prélèvements agricoles des années 2000-2001-2002 et la répartition printemps / été seront pris en compte dans le diagnostic en fonction des données disponibles auprès de la DDT et auprès de la Chambre d'Agriculture.

M. GROLLIER explique que les données de prélèvements pour l'irrigation sont moins fiables avant 2003, en particulier en ce qui concerne la distinction printemps-été. Cette limite devra être rappelée dans le diagnostic.

Mme ETIENNE rappelle que les volumes attribués par la DDT aux agriculteurs ont diminué sur la période 2003-2009. De plus, les prélèvements réellement effectués sont toujours inférieurs aux attributions.

A la demande des membres de la Commission, les surfaces irriguées seront reprises dans le diagnostic.

- M. SABLE évoque la problématique des plans d'eau qui impactent la quantité d'eau à l'étiage et indique la nécessité de mener des études complémentaires pour mieux connaître les plans d'eau et limiter leurs impacts.

L'impact des plans d'eau sur la qualité des eaux et la quantité devra être pris en compte par le SAGE, quels que soient leurs usages (pisciculture, irrigation et loisirs). Cette problématique touche en particulier les sous bassins versants du Clain amont (plans d'eau sur des sources) et de la Clouère.

Le recensement des plans d'eau, de leurs usages et de leurs impacts pourrait faire l'objet d'une mesure de connaissance dans le programme d'actions du SAGE.

⇒ Diapositive n°14 : Volumes prélevables

▪ Il est rappelé que la définition du volume prélevable ainsi que sa répartition entre usage relèvent en temps normal du rôle de la CLE. Etant donné l'enjeu prépondérant de la gestion quantitative en période d'étiage sur le bassin du Clain et les délais d'atteinte de l'objectif d'un retour à l'équilibre, il a été fait le choix de ne pas attendre l'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain pour réaliser la détermination des volumes prélevables.

Les volumes prélevables ont donc été déterminés par la DDT de la Vienne en concertation avec les acteurs de l'eau du territoire (ONEMA, fédération de pêche, chambre d'agriculture, Vienne Nature, UFC Que Choisir...).

▪ M. PELLERIN indique qu'il faut avoir en tête la possibilité que la CLE redéfinisse les volumes prélevables sur le bassin. Il demande à ce que la méthodologie de détermination des volumes prélevables soit mise à disposition des acteurs du SAGE.

Mme ETIENNE et M. SABLE indiquent qu'aucune étude n'a spécifiquement été commandée pour la détermination des volumes prélevables sur le bassin du Clain. La détermination de volumes prélevables à l'étiage a été réalisée par la DDT de la Vienne et la DREAL Poitou-Charentes en fonction de débits objectifs définis en accord avec l'ONEMA et la fédération de pêche.

Les personnes ayant réalisé ce travail ne sont plus en poste aujourd'hui et il n'existe pas de rapport présentant la méthodologie employée.

Mme ETIENNE propose de faire un point avec la DDT de la Vienne pour voir s'il est possible de présenter un document, synthétique, qui préciserait la méthodologie de détermination des volumes prélevables pour l'AEP, l'irrigation et l'industrie.

M. SABLE précise que les volumes prélevables définis ont reçu un avis favorable du CODERST en décembre 2010 et qu'ils devraient être prochainement arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne.

▪ M. RIBARDIERE demande si les volumes prélevables sont figés dans le temps ou s'ils peuvent évoluer en fonction des variations de pluviosité.

M. NADAL précise que les volumes prélevables sont définis pour être prélevés 8 années sur 10. Les 2 années où les volumes prélevables ne pourront pas être utilisés en totalité sont les années de sécheresse où la gestion de crise sera déclenchée pour préserver l'AEP et les milieux. Les volumes prélevables ne seront pas revus à la hausse dans le cas d'une forte pluviosité.

▪ Les relations nappes/rivières ont été prises en compte dans la définition des volumes prélevables : les volumes prélevables sont donc définis par sous bassin pour les prélèvements en rivière et dans la nappe du dogger et un volume prélevable a été défini à part pour la nappe de l'infratoarcien.

Sur le graphique de la diapositive n°14, les volumes prélevables pour l'AEP prélevés dans l'Infratoarcien n'ont pu être distingués : ils n'apparaissent donc pas dans le bâton « infratoarcien » mais sont intégrés à chaque sous-bassin. Les volumes prélevables pour l'AEP prélevés dans l'Infratoarcien seront sortis des sous bassins versants et seront attribués à l'Infratoarcien dans la mesure du possible.

Le volume prélevable pour l'industrie correspond aux volumes actuellement prélevés. A titre indicatif, c'est le volume prélevé en 2010 qui est présenté dans la diapositive n°14, cependant la valeur du volume prélevable pour l'industrie n'est pas celle-ci et doit être collectée auprès de la DDT de la Vienne.

⇒ **Diapositive n°15 : Volumes prélevables agricoles**

- Le volume prélevable pour l'irrigation retenu dans le contrat territorial quantitatif est de 17,4 Mm³.

⇒ **Diapositive n°16 : Contrat territorial gestion quantitative (CTGQ)**

- M. SABLE précise que la Chambre d'Agriculture de la Vienne s'est portée candidate pour devenir Organisme Unique sur le bassin du Clain. Le dossier est en cours d'instruction par la DDT de la Vienne.

- Le calendrier du CTGQ est précisé :

- présentation au bureau de la CLE du SAGE Clain le 4 juin,
- présentation à la CLE du SAGE Clain le 28 juin prochain pour avis de la CLE : les documents de travail seront envoyés avant la réunion,
- présentation au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en octobre.

- M. LORIOT pose la question de l'articulation entre le CTGQ et le SAGE.

Mme ETIENNE précise que les éléments de diagnostic du CTGQ pourront être repris dans le diagnostic du SAGE Clain puisque l'analyse réalisée est plus précise.

Dans un premier temps, la CLE pourra définir des mesures complémentaires à celles prévues dans le cadre du CTGQ si elle le juge nécessaire pour contribuer à l'atteinte des volumes prélevables.

Dans un second temps, l'efficacité des volumes prélevables, une fois ceux-ci atteints, pour la préservation des milieux devra être évaluée et au besoin, les volumes prélevables devront être révisés.

- Des membres de la commission s'interrogent au sujet de l'impact sur les milieux des retenues de substitution et du sur-prélèvement en hiver et au printemps.

Il est précisé qu'une étude d'évaluation de l'impact cumulé des retenues de substitution doit être réalisée par sous-bassin notamment pour appréhender l'impact du remplissage des retenues.

Ce type d'étude a été réalisé sur le bassin de la Boutonne à l'aide du modèle jurassique développé par le BRGM.

M. PELLERIN précise que l'étude d'impact du BRGM peut ne pas détecter d'impact significatif des retenues de substitution sur les nappes d'eau souterraines. Des impacts locaux sur la vie biologique (fonctionnement des frayères notamment) ou un assèchement d'une source pendant quelques jours après le remplissage d'une retenue peuvent cependant se produire.

⇒ **Diapositive n°17 : Implication de l'état de la quantité sur les usages**

- Le plan d'eau d'Ayron est cité concernant l'impact de la gestion quantitative sur les loisirs. Mme ETIENNE explique qu'une étude sera très prochainement réalisée pour étudier l'avenir de ce plan d'eau.

2. Identification des enjeux / objectifs

Contenu du paperboard

Les principales idées évoquées ont été retranscrites sur un paperboard pendant la réunion. Celles-ci sont reprises telles quelles ici. Les principaux points de discussions sont détaillés par la suite.

- *Impact des plans d'eau*
 - ↳ *Etude complémentaire nécessaire*
- *Impact de la dégradation de la qualité des cours d'eau*
- *Gestion quantitative en hiver / printemps*
 - ↳ *Seuils*
 - ↳ *Volumes prélevables hivernaux*
- *Débits minimums biologiques sur les affluents + piézométrie objectif si nécessaire (≠ piézo. de crise)*
 - ↳ *cadre*
- *critères pour la définition de volumes prélevables hivernaux*
- *Maintien des activités économiques*
- *DOE / DCR sur le Clain ?*
- *Articulation CTGQ / SAGE : mesures complémentaires au CTGQ*
- *Volume prélevable AEP suffisant ?*
- *Economie d'eau – rendement des réseaux AEP / indice linéaire de perte >> gestion du patrimoine*
- *Amélioration de la fonctionnalité des rivières et zones humides (peupliers)*
- *Sécuriser l'AEP*
- *PPRI s'arrête à Ligugé*
- *Culture du risque*
- *Vulnérabilité*
- *Impact LGV ?*
- *Directives inondations, clain = TRI*
- *Plus values du SAGE / SDAGE en fonction des enjeux locaux*

Contenu des discussions

⇒ **Articulation SAGE / Contrat territorial gestion quantitative**

Les membres de la commission expriment leur souhait de pouvoir émettre des mesures complémentaires au contrat territorial gestion quantitative dans le but d'atteindre les volumes prélevables.

⇒ **Gestion quantitative en hiver et au printemps**

Le remplissage des retenues de substitution ne doit pas affecter le fonctionnement des rivières en hiver et au printemps notamment en ce qui concerne la reproduction des poissons (nécessité de ne pas dégrader le fonctionnement des zones de frayères).

La question des volumes prélevables hivernaux se pose : il n'en existe pas pour le moment et il n'existe pas de méthodologie calée pour les déterminer (quels critères prendre en compte pour garantir la vie biologique ?). Les volumes prélevables déterminés par la DDT de la Vienne l'ont été pour la période printemps / été.

▪ M. RIVET explique que si la CLE accepte aujourd'hui les volumes prélevables et qu'on se rend compte qu'ils ne satisfont pas la biologie, on ne pourra pas revenir en arrière en révisant les prélèvements réalisés dans les retenues. M. SABLE répond qu'en pratique, les autorisations peuvent être revues.

Les arrêtés d'autorisation des retenues précisent les modalités de remplissage des retenues et les seuils à respecter pour le remplissage.

⇒ **Réflexion autour des débits minimum biologiques**

Les membres de la commission souhaitent que le cadre de la gestion quantitative sur le bassin soit clairement défini dans le SAGE notamment à travers la définition de débits objectifs complémentaires ou débits minimums biologiques sur les cours d'eau du bassin.

M. DALLET explique que le SAGE pourrait par exemple fixer des niveaux objectifs sur certains piézomètres pour protéger des zones sensibles (zone humide par exemple).

M. NADAL rappelle qu'il ne faut pas confondre les seuils de crise et les débits objectifs. Ces derniers sont à définir par le SAGE, qui doit également définir des mesures permettant de les atteindre. L'administration devra ensuite reprendre ces éléments dans le cadre de la gestion de crise en période d'étiage.

⇒ **Pertinence de la valeur du DOE et du DCR**

Le DOE du Clain à Dissay est respecté 8 années sur 10 alors que le débit de crise est régulièrement atteint. La question de la pertinence de ces valeurs et notamment du DOE est posée. Doivent-elles être remises en cause ? Le SAGE peut-il les redéfinir ?

⇒ **Evolution des pratiques agricoles tout en maintenant cette économie sur le territoire**

Une réflexion sur les filières de commercialisation de plantes moins gourmandes en eau est en cours sur le territoire avec les coopératives et la Chambre d'Agriculture de la Vienne (Sorgho, légumineuses, etc.).

M. Berland évoque un retour d'expériences concernant le développement d'une filière de luzerne déshydratée en Mayenne (Coopérative de Déshydratation de la Mayenne). En parallèle de l'évolution des pratiques et des filières, il ne faut pas oublier de prendre en compte la compétitivité de l'agriculture.

⇒ **Economies d'eau**

Des communications ont déjà été réalisées à destination des particuliers en période de restriction d'eau. Leurs effets n'ont été que symboliques et elles ne représentent que peu de plus-value par rapport à la diminution des volumes prélevés pour l'irrigation.

Cependant, dans les Zones de Répartition des Eaux, les SAGE doivent définir un programme d'actions d'économies d'eau touchant tous les usages de l'eau.

⇒ **Sécurisation de l'alimentation en eau potable**

Les membres de la commission évoque l'enjeu de l'alimentation en eau potable comme l'enjeu prioritaire du bassin.

⇒ **Risque inondation**

Plusieurs points relatifs au risque inondation sont évoqués :

- le fait que le PPRi du Clain s'arrête à Ligugé et ne remonte pas plus en amont
- les impacts potentiels de la futur LGV Poitiers Limoges sur les zones d'expansion de crues du Clain (le creusement d'un bassin de 3 ha dans le lit majeur du Clain est prévu)
- l'axe Poitiers-Châtellerauld est défini comme Territoire à Risque Important dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne « Inondation ».

⇒ Travaux d'aménagement des cours d'eau

L'amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau est évoquée : celle-ci ne sera efficace qu'avec une amélioration de la gestion quantitative de la ressource en parallèle.

Certains travaux d'aménagement des cours d'eau peuvent suffire à améliorer les milieux, en particulier en période hivernale : retenir les eaux dans les bassins versants en hiver, éviter les inondations, etc.

La restauration de zones humides fonctionnelles est également évoquée : rôle de stockage des eaux lors des crues et de relargage de l'eau à l'étiage.



Élaboration du diagnostic global du SAGE du bassin du Clain

Commission thématique « Gestion quantitative »

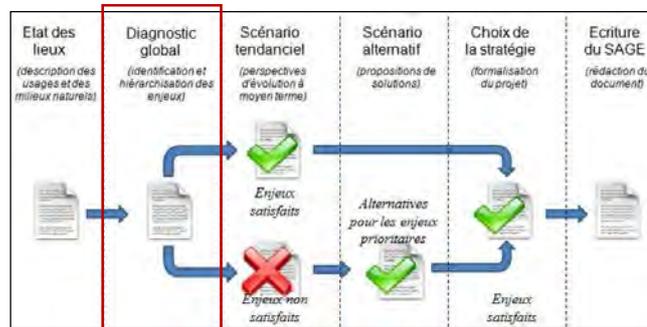
Vivonne, le 31 mai 2012



Diagnostic du SAGE Clain

Principe de la procédure d'élaboration du diagnostic

Accompagner les membres de la Commission Locale de l'Eau à élaborer leur projet de territoire en réalisant le diagnostic global



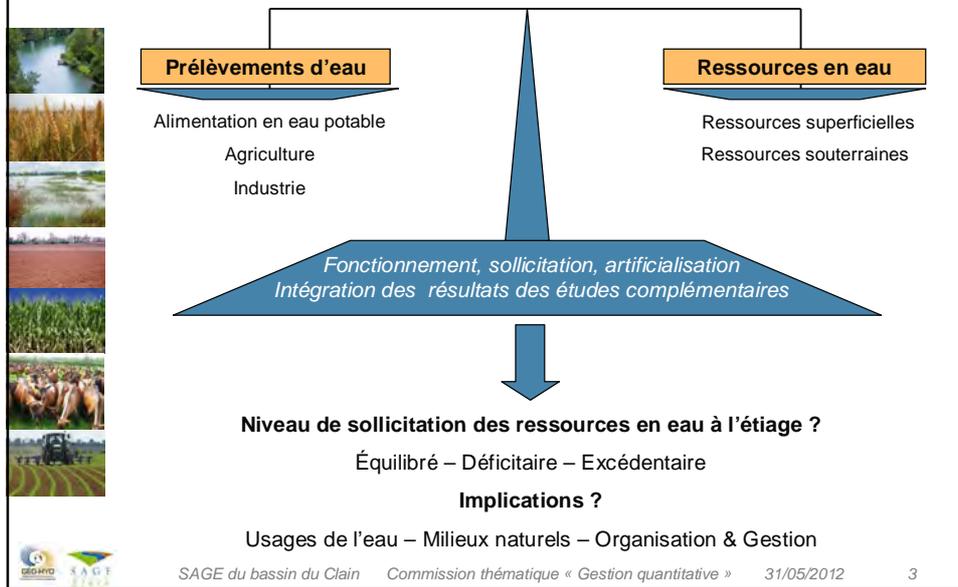
- ✓ Mettre en relation la pression des usages et l'état des ressources
- ✓ Identifier les atouts et contraintes du territoire
- ✓ Identifier et hiérarchiser les enjeux

- Commission « Qualité de l'eau » → jeudi 31 mai
- Commission « Gestion quantitative » → jeudi 31 mai
- Commission « Gestion milieux aquatiques » → vendredi 1er juin
- Réunion commune aux 3 commissions → jeudi 28 juin



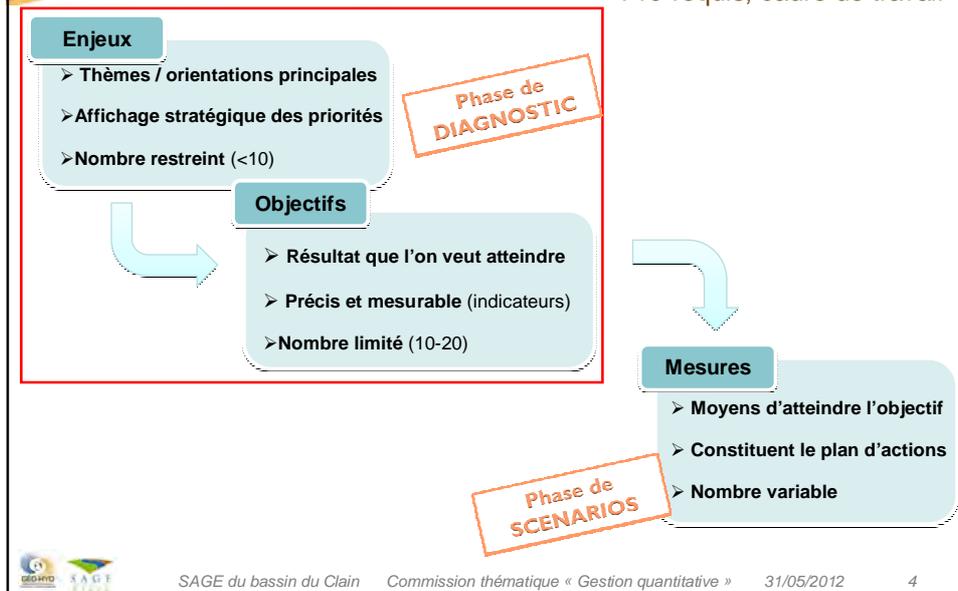
Diagnostic du SAGE Clain

Gestion quantitative



Formulation des enjeux et objectifs

Pré-requis, cadre de travail



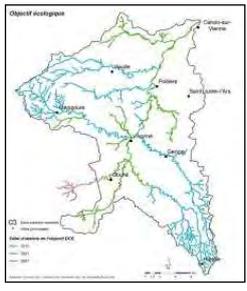
Etat et objectif vis-à-vis du bon état DCE

Masses d'eau souterraines

- Pas de report d'objectif d'atteinte de bon état quantitatif des masses d'eau souterraines
- Deux ME classés en doute vis-à-vis de la quantité (prélèvements importants AEP et irrigation)
 - Calcaires et marnes du Dogger
 - Calcaires et marnes du jurassique supérieur du Haut-Poitou

Masses d'eau superficielles

Masse d'eau	Etat écologique 2009	Probabilité de respect des objectifs hydrologiques	Délai d'atteinte de l'objectif de bon état écologique
LE CLAIN AMONT	Bon état	Respect	2015 (8 ME)
LA VONNE	Moyen	Délais	
LA CLOUERE	Moyen	Délais	
L'AUXANCE		Délais	
LA BOIVRE	Moyen	Respect	
LE RUISSEAU D'ITEUIL		Respect	
LE BE	Bon état	Délais	
LA MENUSE	Moyen	Respect	
LE CLAIN INTERMEDIAIRE	Moyen	Doute	2021 (8 ME)
LE CLAIN AVAL	Moyen	Doute	
LA DIVE AVAL		Délais	
LA PALLU	Médiocre	Délais	
LA LONGERE		Délais	
LE PALAIS ET LA RHUNE	Bon état	Délais	
LA CHAUSSEE		Délais	2027 (1 ME)
LE MOUSSON	Moyen	Respect	
LA DIVE AMONT	Moyen	Respect	



Ressources en eau superficielles

Ressources superficielles

Respect du DOE à Dissay sur la période 1966-2009

- En moyenne 8 années sur 10

Respect du DOE à Dissay sur la période 1986-2009

- En moyenne 7,5 années sur 10

Objectifs du DCR satisfaits 2,5 années sur 10 sur la période 1989-2009

Point nodal	Zone d'influence du point	DOE (m3/s)	DSA (m3/s)	DCR (m3/s)	QMNA5 (m3/s)	Période de réf. du QMNA5
Le Clain à Dissay	Bassin du Clain en totalité	3,0	3,0 *	1,9 *	2,8	1976-1995

- Arrêtés imposant l'arrêt des prélèvements pris 5 années sur 7 entre 2003 et 2009
- Etiages assez marqués sur l'ensemble des cours d'eau
- Récurrence des assècs sur les petits cours d'eau (têtes de bassin),

- Fragilité du système hydrologique du bassin
- Des débits d'étiage parfois insuffisants pour satisfaire les usages et les milieux aquatiques

Ressources en eau superficielles

Ressources superficielles

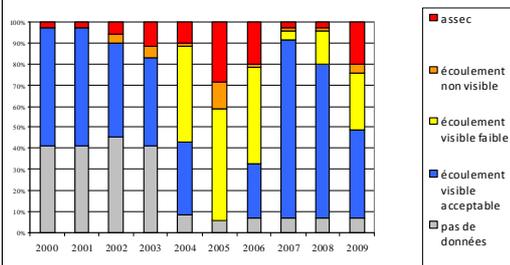
Assecs « naturels »

- Pallu en amont de Blaslay
- Dive en amont de la source de Tuffeau
- Bouleure en amont de Vaux

⇒ Impact des activités humaines sur le déclenchement ou l'amplification des assecs ?



Suivi des écoulements en période d'étiage - % de stations RDOE par type d'écoulement



Années les plus « touchées »

- 2004, 2005, 2006, 2009

Cours d'eau les plus sensibles

- Pallu, Miosson, Clouère, Dive du Sud, Clain amont, Mâcre, St Germer, Gabouret, Longève, Drion, Belle, Payroux, Bè, Fontegrive, Pontreau

Ressources en eau souterraines

Ressources souterraines

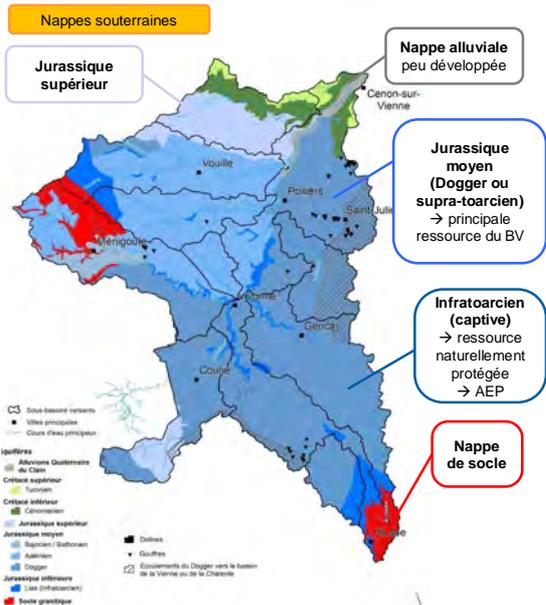
- Superposition de plusieurs aquifères
- Relation nappe/rivière principalement avec la nappe du Dogger

Ressources stratégiques

- 3 ME captives du Jurassique identifiées par le SDAGE comme nappes à réserver dans le futur à l'eau potable (NAEP)

Ressources du Dogger les plus exploitées

- Irrigation et eau potable



Prélèvements

Alimentation en Eau Potable



Prélèvement moyen annuel : 19,6 Mm³ (2003-2009)

Besoins moyens : 72 041 m³/j
Besoins de pointe 133 408 m³/j

Légère tendance à la baisse des prélèvements
AEP de - 6,6 % sur la période 2003-2009

Diminutions

- -13% dans la nappe du supratocrien
- - 18 % dans la nappe alluviale

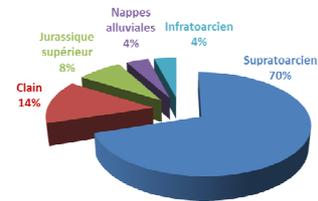
Augmentations

- + 62 % dans le Clain
- + 23 % dans le jurassique supérieur
- + 36 % dans l'infratoarcien

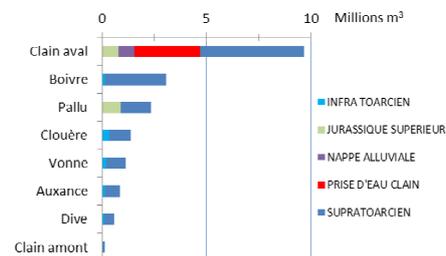
Grand Poitiers

Besoins moyens : 27 400 m³/j
Besoins de pointe 44 000 m³/j

Question de la sécurisation de l'AEP de Grand Poitiers à moyen et long terme



Prélèvements pour l'AEP 2009 et répartition par SBV
(Source : organismes gestionnaires)



Prélèvements

Prélèvements industriels

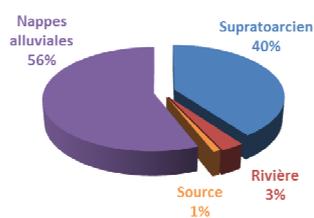
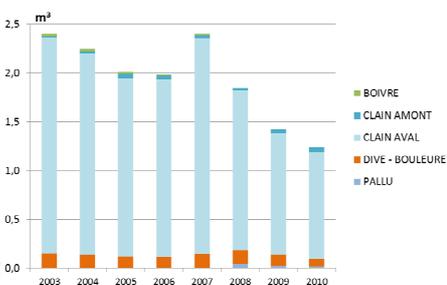


15 industries (BV Clain aval) redevables à l'AELB
sur le territoire du SAGE

Prélèvement moyen annuel : 1,95 Mm³ (2003-2010)

Principaux préleveurs (2003-2010)

- Bonilait (0,9 Mm³/an)
- Parc du Futuroscope (0,5 Mm³/an)
- Eurial (0,2 Mm³/an)



Répartition moyenne des prélèvements par ressource

Evolution 2003/2010

Max prélevé = 2,4 Mm³ (2007)

Min prélevé = 1,2 Mm³ (2010)

Diminution de moitié des prélèvements



Prélèvements

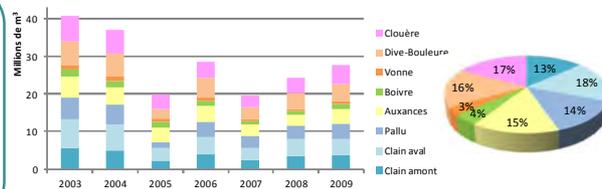
Irrigation

Prélèvements moyens 2003-2009
> 28 Mm³

Forte variabilité inter-annuelle

> Min : 19 Mm³ en 2007
 > Max : 40,6 Mm³ en 2003

Diminution de 32 % des volumes
entre 2003 et 2009



Evolution des prélèvements pour l'irrigation 2003-2009 et répartition moyenne par sous-bassins (CA86, DDT86, DDT79)

Répartition à peu près égale entre les SBV (autour de 15%)

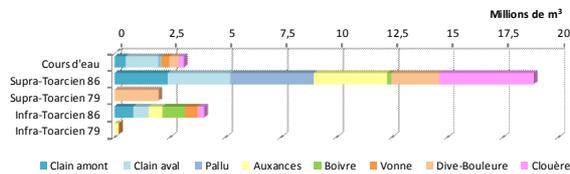
> Exception : Boivre et Vonne (<5%)

Ressources sollicitées

> **Supratoarcien : 74%**

> **Infratoarcien : 15%**

> **Rivière : 11%**



Répartition des prélèvements moyens (2003-2009) par sous-bassins et par ressource (CA86, DDT86, DDT79)



Prélèvements

Synthèse des prélèvements

Bilan des prélèvements : 49,9 Mm³ en moyenne

Bilan par ressource (2003/2009)

Supratoarcien : 72 % (35,8 Mm³)

Cours d'eau : 11,5 % (5,8 Mm³)

Infratoarcien : 10 % (5 Mm³)

Nappe alluviale : 3,5 % (1,8 Mm³)

Jurassique supérieur : 3 % (1,5 Mm³)

Bilan par usage (2003/2009)

Irrigation : 57 % (28 Mm³)

AEP : 39 % (19,6 Mm³)

Industrie : 4 % (2 Mm³)

Sollicitation importante des ressources à l'été



Gestion quantitative sur le bassin du Clain

Rappel du contexte



Classement de 123 communes en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

- Résorption des déséquilibres entre les ressources en eau et les besoins
- Gestion collective des prélèvements d'irrigation par création d'organismes uniques
- 7 des 123 communes également classées au titre du système aquifère du Cénomaniens

Grenelle de l'environnement

- Adapter les prélèvements à la ressource en eau (Mesure n°6 du programme « Qualité écologique des eaux »)

Circulaire du 3 août 2010 relative à la résorption des déséquilibres quantitatifs [...]

- Echelonnement du processus de retour à l'équilibre prélèvement/ressource jusqu'en 2017

LEMA 2006 : Gestion volumétrique

Objectif : respecter le bon état du milieu, prévenir et gérer les conflits d'usage et garantir les usages essentiels, notamment l'alimentation en eau potable (SDAGE Loire Bretagne)

Définition de volumes prélevables

- Pour tous les usages (AEP, industries, irrigation)
- Doivent pouvoir être utilisés en totalité 8 années sur 10
- Tout en garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques (au-dessus du DOE)
- Retour à l'équilibre en 2017



Gestion quantitative sur le bassin du Clain

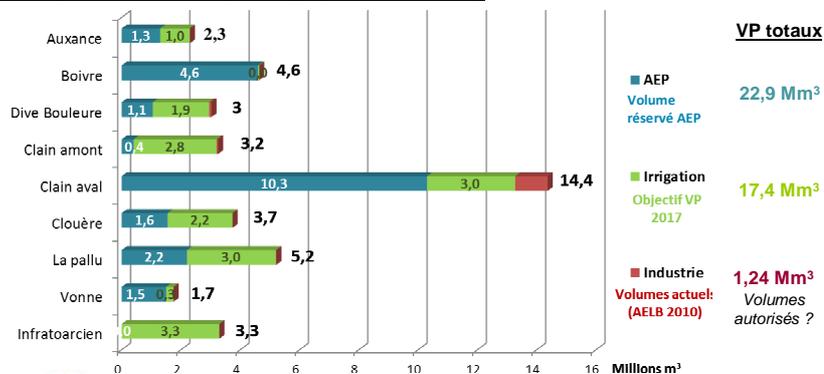
Volumes prélevables



Volumes prélevables déterminés en fonction

- D'un débit objectif sur la rivière principale du sous-bassin et des seuils de drainage,
- De la prise en compte de l'assec naturel
- De la hiérarchisation des usages par rapport à la possibilité de la ressource

Valeurs par sous bassin et par usage (en Millions de m³)

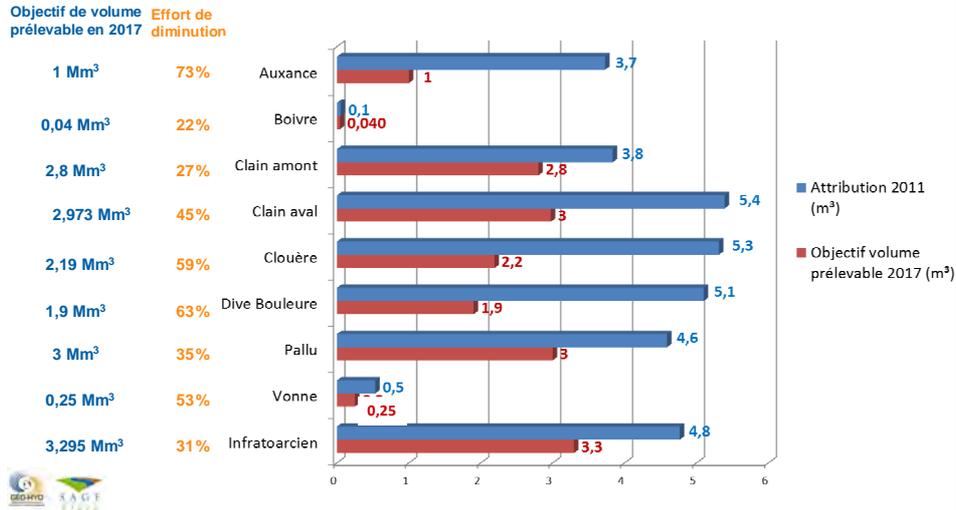


Volumes prélevables de l'AEP prélevés dans l'INFRA comptabilisés dans les sous-BV

Gestion quantitative sur le bassin du Clain

Volumes prélevables agricoles

Effort à réaliser pour atteindre les volumes prélevables agricoles



Contrat territorial quantitatif



Organisme unique de gestion collective (LEMA 2006)

- Gestion collective et structurée de la ressource pour l'irrigation,
- Répartition du volume agricole maximum prélevable entre les irrigants

Candidature de la Chambre d'agriculture de la Vienne

Contrat territorial quantitatif

- Répond à l'obligation du SDAGE de gestion collective en ZRE

Objectif : définir un plan d'action du 5 ans permettant l'atteinte des volumes prélevables à l'horizon 2017 (17,4 Mm³)

Déclinaison du programme par BV avec 3 principaux volets

- Conseil technique pour la réduction des volumes consommés,
- Mesures Agro-Environnementales Territorialisées désirrigation,
- Création de réserves collectives de substitution,

Engagement de la Chambre d'agriculture de la Vienne à porter ce contrat
Contrat territorial en phase d'élaboration

Interactions usages/quantité

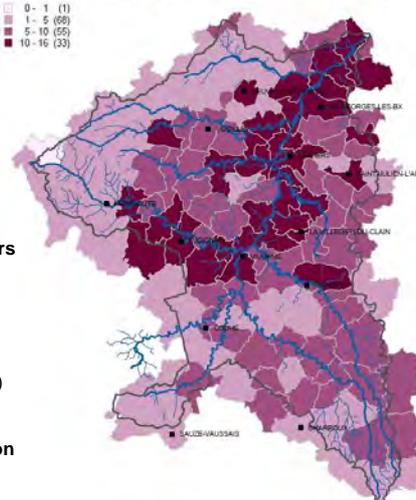
Usages	Implication de l'état des milieux sur les usages
Eau potable	Sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Poitiers à l'avenir ?
Agriculture	Interdictions d'irriguer récurrentes et survenant tôt dans la saison Modification des assolements (diminution des surfaces en maïs et du maïs sec) Difficulté de pilotage des exploitations agricoles au long terme
Industrie	Pas de problème connu impactant cet usage
Aptitude à la biologie	Dégradation des capacités d'accueil (réchauffement, lame d'eau faible) Inaptitude à la vie biologique (assecs)
Loisirs	Pas de problème connu impactant cet usage
Implication état des ME	Délai d'atteinte du bon état écologique reporté pour 9 des 17 masses d'eau CE 11 MECE en doute ou délais pour le paramètre hydrologie
Implication ressources	Diminution du niveau de la nappe captive de l'Infratoarcien



Inondation

- 
- Principaux enjeux**
- Secteurs à risque : zones à forte densité de population localisées en zones inondables**
- Axe Clain de Vivonne à Châtelleraut
 - Vonne, Boivre et Auxance
- Poitiers, zone la plus vulnérable**
- Prévention**
- DICRIM et PCS pour l'agglomération de Poitiers**
- Information au public sur les risques majeurs
 - Organisation en cas de crise
- PPRi du Clain approuvé en 2004**
- Communes les plus à risques couvertes (9 relatives à la vallée du Clain et 5 sur la Vienne)
 - Manquent les communes en amont de Ligugé
- PPRN de la vallée du Clain en cours de révision**
- Existence d'Atlas des Zones Inondables sur l'ensemble du bassin**

Années de catastrophes naturelles "inondations"
Nombre d'années par commune de 1982 à 2008



Formulation des enjeux et objectifs

Pré-requis, cadre de travail

Enjeux

- Thèmes / orientations principales
- Affichage stratégique des priorités
- Nombre restreint (<10)

Phase de
DIAGNOSTIC

Objectifs

- Résultat que l'on veut atteindre
- Précis et mesurable (indicateurs)
- Nombre limité (10-20)

Mesures

- Moyens d'atteindre l'objectif
- Constituent le plan d'actions
- Nombre variable

Phase de
SCENARIOS

